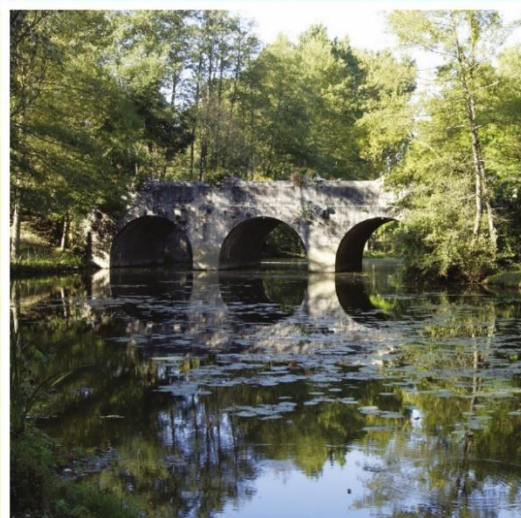
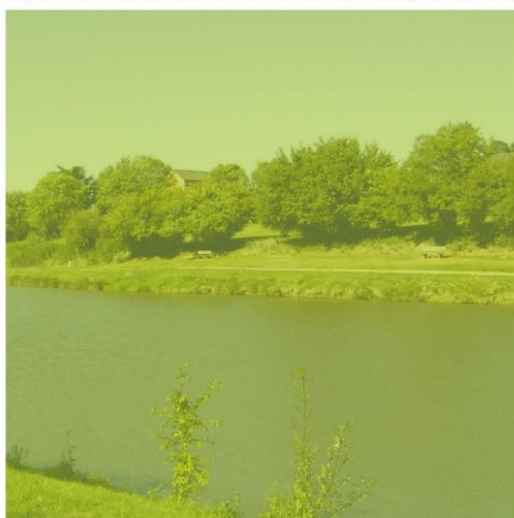




ANNEXE AU BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS

Rapport annuel sur le prix et la qualité
du Service Public d'Assainissement Non Collectif
2020

Sommaire

Présentation générale du service	3
Le territoire et sa population	3
Estimation de la population desservie	4
Mode de gestion du service	5
1. Tarification de l'assainissement et recettes de service	6
2. Indicateurs techniques d'exécution du service	7
Les contrôles de conception et de bonne exécution des travaux	8-9
Les contrôle de conformité dans le cadre de la vente d'un bien.....	10
Les contrôles périodiques de bon fonctionnement.....	11-12
Taux de conformité	13
Le service de vidange	14
3. Les indicateurs financiers	15-16

Annexe : tarifs SPANC 2020

NOTA BENE

Dans le cas où **l'indicateur demandé résulte d'un calcul à partir de données élémentaires, ces dernières sont indiquées explicitement dans le rapport.**

Présentation générale du service

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la communauté de communes est compétente en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.). Elle réalise les contrôles obligatoires que sont :

Le contrôle périodique de bon fonctionnement, le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière et le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées.

Sur le territoire historique de la communauté de communes Vie et Boulogne, la campagne de contrôles de diagnostic obligatoire a été effectuée entre 2007 et 2011. Ces contrôles sont en cours de renouvellement depuis 2017, dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement.

Les missions du S.P.A.N.C ont été étendues en 2012 à la gestion des matières de vidange (enlèvement et traitement).

Sur l'ancien territoire du Pays de Palluau, la campagne de contrôles de diagnostic obligatoire a été effectuée entre 2009 et 2012 et les contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés entre 2013 et 2016.

Le territoire et sa population

En 2020, la population municipale (INSEE) est de 44 582 habitants, soit environ 17 833 foyers.

COMMUNES	POPULATION TOTALE AU 01/01/2020	POPULATION TOTALE AU 01/01/2019	POPULATION TOTALE AU 01/01/2018
AIZENAY	9 665	9 510	9 369
APREMONT	1 832	1 814	1 804
BEAUFOU	1 528	1 508	1 488
BELLEVIGNY	6 124	6 005	5 954
FALLERON	1 613	1 598	1 578
GRAND'LANDES	679	670	663
LA CHAPELLE- PALLUAU	964	946	958
LA GENETOUBE	1 968	1 931	1 946
LE POIRE SUR VIE	8 726	8 509	8 625
LES LUCS SUR BOULOGNE	3 534	3 463	3 457
MACHÉ	1 565	1 545	1 440
PALLUAU	1 110	1 102	1 092
ST-DENIS-LA- CHEVASSE	2 326	2 290	2 314
ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	2 126	2 101	2 138
ST-PAUL-MONT-PENIT	822	811	819
Total	44 582	43 803	43 645

Estimation de la population desservie

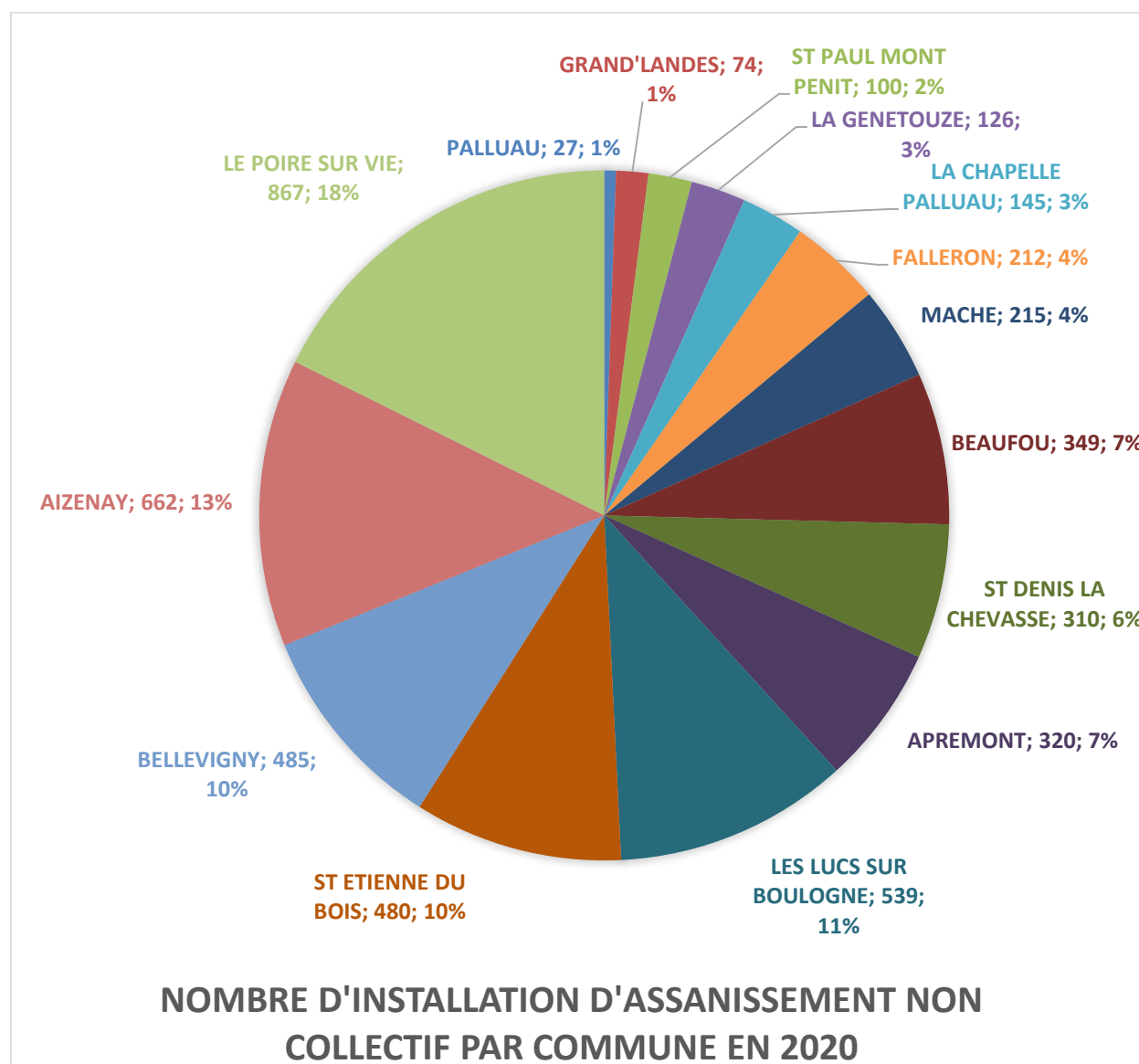
Au 31 décembre 2020, le nombre d'installation d'assainissement recensé est **4 911 installations d'assainissement non collectif**.

ANNEE	2017	2018	2019	2020
Nbre ANC	4 034	4 745	4 716	4 911
Nbre foyer	17 520	17 458	17 521	17 833
Pop. desservie	10 085	11 864	11 790	12 278
Population	43 101	43 645	43 803	44 582
%	23	27	27	28

* Estimation de la population desservie sur la base 2,5 personnes par foyer.

Le chiffrage s'affine au fur et à mesure des années, avec la réalisation des contrôles et la reprise des données.

- Mise à jour de la base de données
- Suppression des doublons : propriétaire + locataire
- Suppression des maisons raccordées à l'assainissement collectif
- Ajout de bâtis non recensés : mauvaise reprise de données, dossiers non déclarés
- Ajout d'installations neuves



Mode de gestion du service

Depuis le 1^{er} janvier 2017

Les missions suivantes sont effectuées en **régie** :

- Information et conseil auprès des usagers ;
- Traitement des demandes de vidange et de contrôles ;
- Facturation du service ;
- Contrôle de conception des A.N.C neufs ou réhabilités.

Les missions suivantes sont effectuées en **prestation de service** :

- Contrôle périodique de bon fonctionnement du parc d'A.N.C existant ;
- Contrôle de bonne exécution des A.N.C neufs ou réhabilités ;
- Contrôle de conformité dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier ;
- Vidange des fosses.

Les marchés

Compte tenu des perturbations du service, liés aux mesures de confinement, notamment, le retard pris dans l'exécution des contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Il a été décidé une reconduction expresse d'une année supplémentaire des contrats.

Décision notifiées aux entreprise le 12 juin 2020.

☞ Pour la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement, dans le cadre des ventes et de la bonne réalisation des travaux

Nom du titulaire du marché : **SUEZ RV OSIS OUEST**

Date de début de contrat : 01/01/2017

Date de fin de contrat : 31/12/2021

Durée du contrat de 5 ans, dont reconduction

Missions du délégataire : Contrôles des installations d'assainissement non collectif

☞ Pour la réalisation de l'entretien des installations

Nom du titulaire du marché : **SUEZ RV OSIS OUEST**

Date de début de contrat : 01/01/2017

Date de fin de contrat : 31/12/2021

Durée du contrat de 5 ans, dont reconduction

Missions du délégataire : Vidanges des installations d'assainissement non collectif

1. Tarification de l'assainissement et recettes du service

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange).

- La tarification des compétences obligatoires est forfaitaire et calculée en fonction de la nature du contrôle effectué,
- La tarification des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur : elle tient compte de la nature et du volume des prestations assurées.

Les tarifs sont fixés par délibération communautaire, avant le 31 décembre de l'année N-1 pour l'année N.

La totalité des tarifs applicables sont indiqués dans le tableau en annexe au présent rapport, en particulier, ceux correspondant aux prestations d'entretien.

Tarifs des contrôles (prestations obligatoires)

PRESTATIONS DE CONTROLES	2017	2018	2019	2020
Conception*	Non facturé	Non facturé	60,00 €	60,00 €
Bonne exécution	110,00 €	111,00 €	113,00 €	116,50 €
Périodiques de bon fonctionnement	60,00 €	60,50 €	62,00 €	64,00 €
Périodiques de bon fonctionnement ANC + 20 Equivalents Habitants (E.H)	Non facturé	Non facturé	190,00 €	196,00 €
Conformité dans le cadre de vente immo.	120,00 €	121,00 €	123,50 €	127,00 €
Contre-visite	50,00 €	50,50 €	51,50 €	53,00 €

L'augmentation des tarifs tient compte de l'augmentation du prix des prestations :

- En 2018 de l'ordre de 1%, pour une révision de prix de 0,9%
- En 2019 2%, pour une révision de prix de 2%
- En 2020 3%, pour une révision de prix de 3%

Depuis le début du contrat, les tarifs ont augmenté de 6% globalement.

Le service **n'est pas assujéti à la TVA**

2. Indicateurs techniques d'exécution du service

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

L'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif est de **120**.

Le règlement de service a été instauré par délibération communautaire le 19 février 2018 afin d'harmoniser le service sur le territoire et de tenir compte de l'évolution réglementaire.

Dans le cadre de l'adoption du PLUiH ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour 2021, les plans de zonage communaux d'assainissement ont fait l'objet d'une révision simple.

Le périmètre de protection du captage d'eau potable d'Apremont a été révisé et est pris en compte dans le SIG.

Aides financières pour la réhabilitation des installations non conformes :

Le territoire Vie et Boulogne n'est plus éligible aux aides de **l'Agence de l'Eau** qui, dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024), subventionne les installations se trouvant dans une zone dite de « revitalisation rurale ».

Une convention de soutien à la mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif, présentant un risque environnemental et/ou sanitaire avéré, situées dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable d'Apremont, a été signé le 10 octobre 2019.

En 2020, trois dossiers ont été soutenus dans ce périmètre, sur treize installations identifiées.

Les contrôles du neuf/réhabilitation

C.C - Contrôle de Conception : en augmentation de 7%, avec 142 dossiers traités contre 132 en 2019.

Au 30 juin 2020, 61% du prévisionnel était réalisé avec 61 dossiers traités. La prise en charge de dossiers sur les 6 derniers mois représente 56% des dossiers réalisés dans l'année, environ 30% des dossiers sont liés à un PC. En 2019, 45% des dossiers étaient réalisés au 30 juin, en fin d'année la quantité traitée a représenté 65% de la totalité des dossiers.

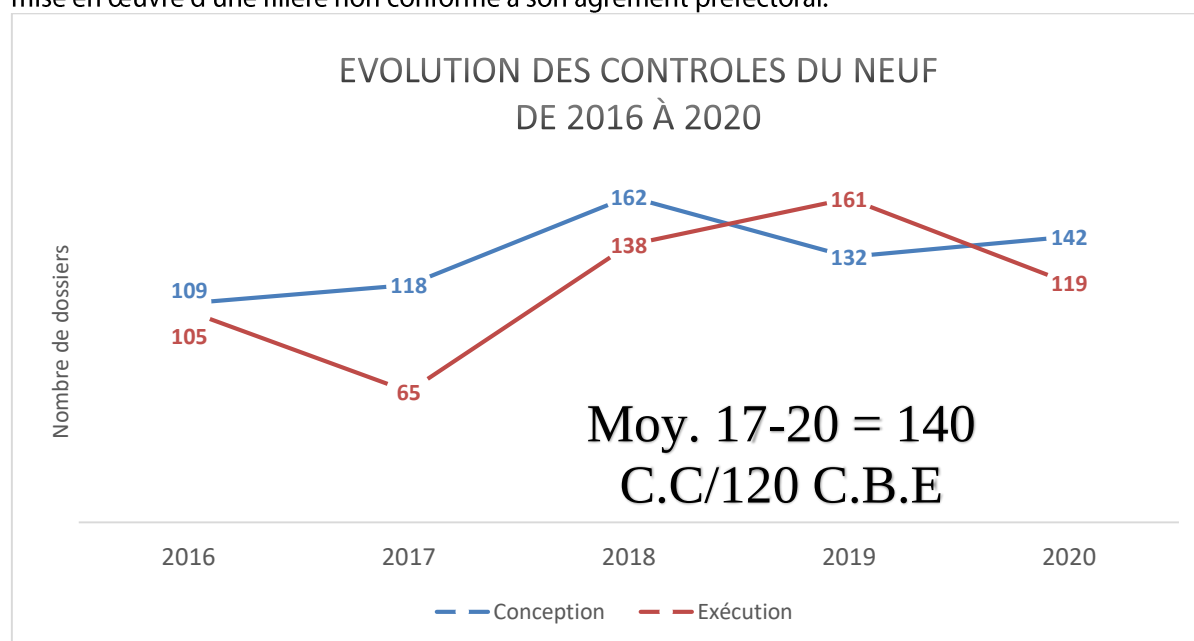
L'impact du nombre de dossiers d'urbanisme déposés sur l'activité du service n'est pas flagrant néanmoins, on remarque également que la majorité des dossiers ont été instruits en fin d'année. Il est possible que l'adoption du PLUiH ait eu un impact sur le nombre de dossiers déposés.

C.B.E - Contrôle de bonne exécution des travaux : 119 contrôles réalisés, en baisse de 30% après avoir été en forte augmentation. Ce chiffre rejoint le niveau de 2017.

Une baisse que l'on peut attribuer à la période de confinement qui a pu avoir pour conséquence d'ajourner des projets. Comme pour le contrôle de conception, on constate que la majorité des contrôles de déroulent sur la 2^{ème} partie de l'année : 56% des dossiers en 2019 et 62% des dossiers en 2020.

A ce chiffre, il faut ajouter 2 contre-visite réalisées afin d'établir la conformité des travaux.

Sur l'ensemble des installations contrôlées, une seule a fait l'objet d'une non-conformité en raison de la mise en œuvre d'une filière non conforme à son agrément préfectoral.

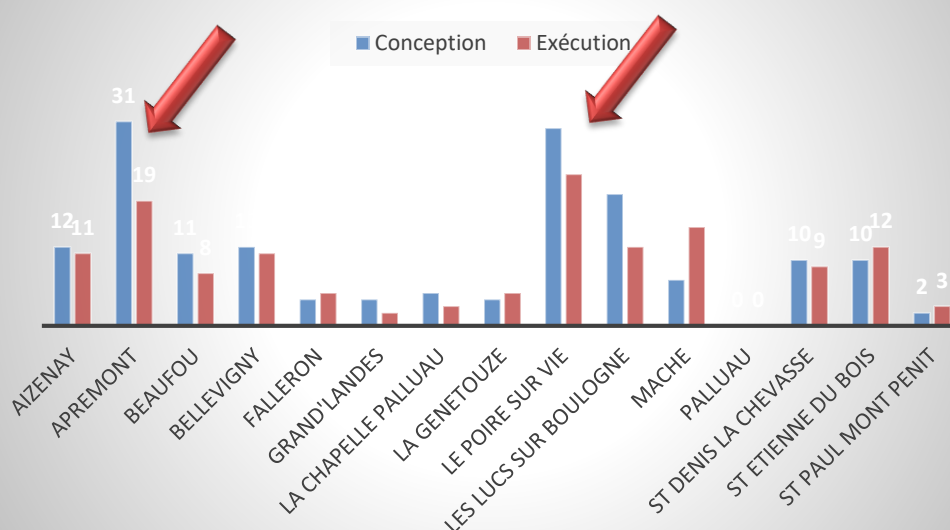


On remarque que le contrôle périodique déclenche quelques réalisations de dossiers de réhabilitation sur les communes concernées, l'année même où la campagne se déroule.

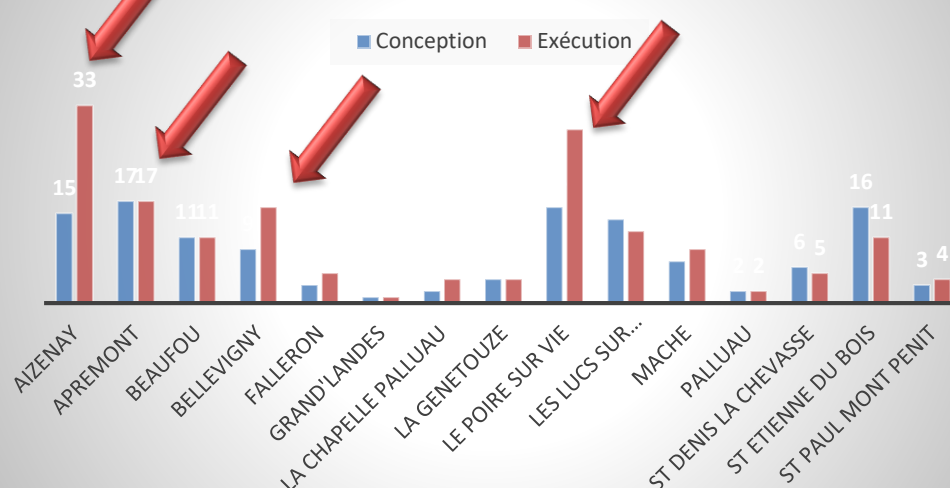
En effet, lorsqu'on compare la quantité de dossiers traités à la part que représente la commune en ANC sur le territoire, on remarque :

- En 2018, sur la commune d'Apremont une mise en demeure de faire les travaux a engendré plus de dossiers,
- En 2019, plus de dossiers ont été traités sur Aizenay. La commune de Bellevigny est impactée dans une moindre mesure (exécution notamment)
- En 2020, les communes de Beaufou et des Lucs sur Boulogne ont généré plus de dossiers qu'à l'accoutumé.
- Globalement, les chiffres sont en augmentation depuis la fusion des deux communautés de communes. La commune de Le Poiré sur Vie représente souvent le plus de dossiers traités : c'est aussi le parc le plus important.

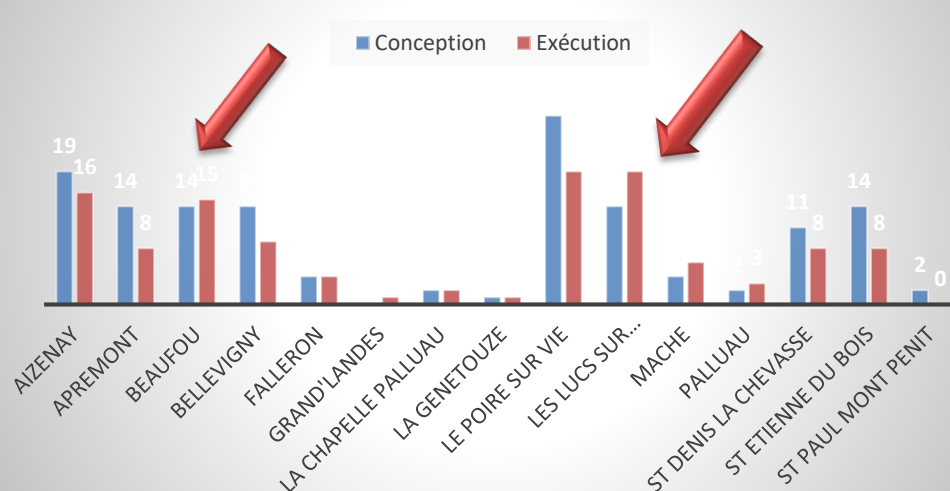
CONTROLE DU NEUF 2018



CONTROLE DU NEUF 2019



CONTROLE DU NEUF 2020



Les contrôles dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

C.I – Contrôle immobiliers: **96 contrôles**, et 1 contre-visite, ont été réalisés dans le cadre de la vente d'un bien immobilier contre 139 contrôles en 2019. **Un chiffre en baisse de 30%.**

Cette baisse peut être expliquée de deux manières :

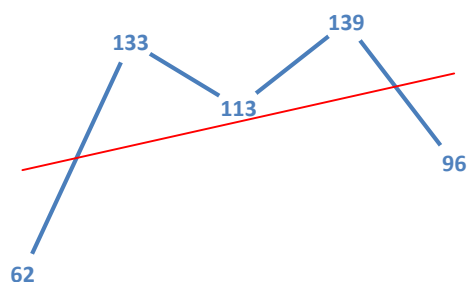
- La campagne de contrôle a remis à jour les dossiers,
- La période de confinement a eu un impact sur les ventes: impossibilité de visiter, moins de biens sur le marché, refus de prêts....

Pour rappel, tout vendeur à l'obligation de fournir un contrôle de son installation d'assainissement datant de moins de 3 ans, à la date de la vente de son bien immobilier.

Comme les années précédentes, **le taux de conformité évolue peu et reste de l'ordre de 30%.**

En cas de non-conformité, une réhabilitation est obligatoire dans l'année qui suit la date d'achat du bien.

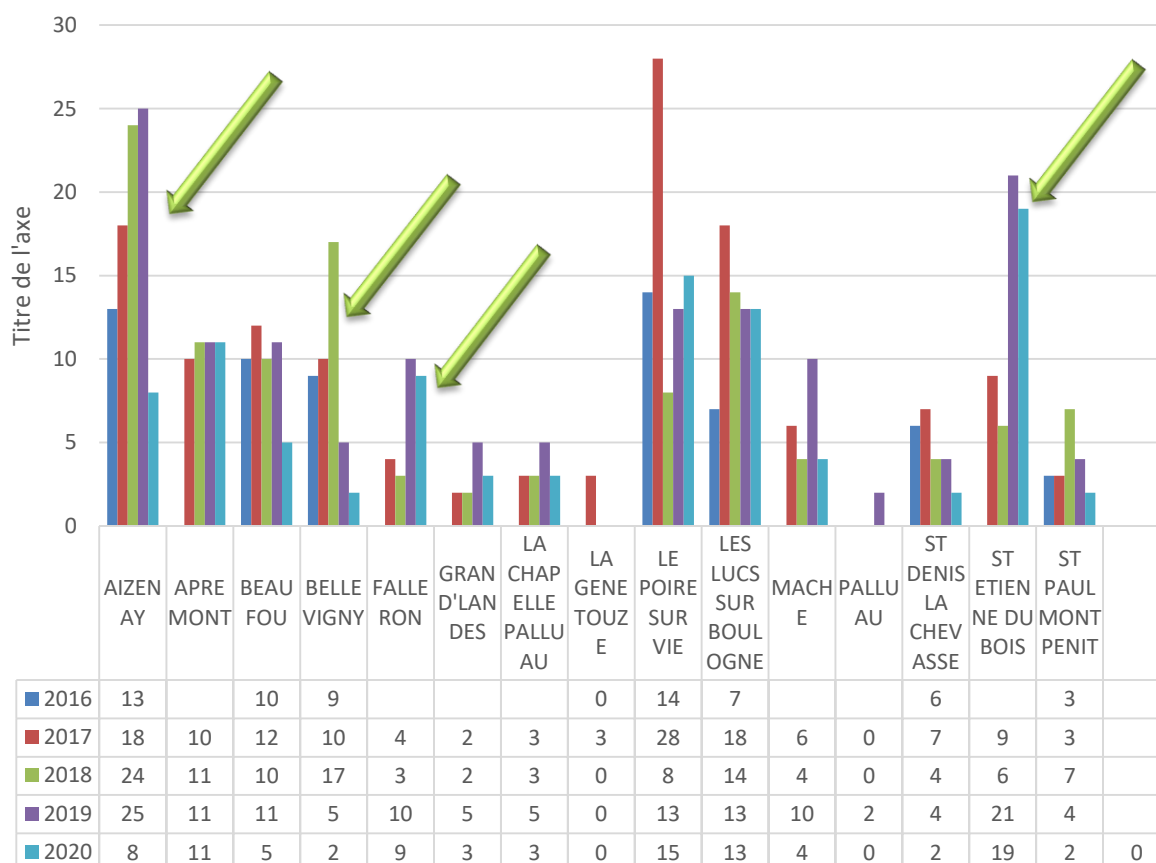
EVOLUTION DES CONTRÔLES DE VENTE DE 2016 À 2020



Moy. 17-20 = 120

2016 2017 2018 2019 2020

Nombre de contrôles de vente par commune de 2016 à 2020



Les contrôles périodiques de bon fonctionnement

La fréquence du contrôle périodique de bon fonctionnement a été fixée à tous les 10 ans.

En 2020, ce contrôle a concerné les communes de **LES LUCS SUR BOULOGNE (partiellement) et BEAUFOU. Sur les 329 contrôles réalisés :**

- 193 sur la commune de BEAUFOU avec un taux de conformité de 36%
- 134 sur la commune de LES LUCS SUR BOULOGNE.
- 1 sur la commune de PALLUAU
- 8 personnes ont refusé la visite.

Bilan des contrôles périodiques de bon fonctionnement ou C.B.F :

COMMUNES	Nombre ANC 2020	Année du CBF	Nombre CBF	Nombre ANC NC	Tx conf.2016	Tx conf.2020	Absent	Refus
AIZENAY	662	2019	393	284	35%	27%		15
APREMONT	320	2013	236	182	23%	23%	43	0
BEAUFOU	349	2020	193	123	15%	38%		8
BELLEVIGNY	485	2018-2019	305	237	36%	22%		9
FALLERON	212	2014	147	115	22%	22%	35	4
GRAND'LANDES	74	2013	62	45	27%	27%	1	0
LA CHAPELLE PALLUAU	145	2014	101	73	28%	28%	23	1
LA GENETOUCHE	126	2018	97	63	27%	34%		2
LE POIRE SUR VIE	867	2017-2018	672	505	28%	26%		9
LES LUCS SUR BOULOGNE	539	2020-2021	134	91	23%	32%		
MACHE	215	2015-2016	151	117	23%	23%	35	3
PALLUAU	27	2016	15	15	0%	0%	4	1
ST DENIS LA CHEVASSE	310	2018	210	156	25%	25%		3
ST ETIENNE DU BOIS	480	2016	347	262	25%	25%	86	3
ST PAUL MONT PENIT	100	2014	66	54	18%	18%	20	5
TOTAL	4911		3 180	2 466	23%	24%	247	63

** Chiffres selon la base de données remise à jour au fur et à mesure des contrôles car présence de doublons, d'habitations raccordées à l'assainissement collectif, d'installations nouvelles...*

Globalement, la moyenne du taux de conformité évolue peu, par rapport au diagnostic dont le taux de conformité était de 23%.

Celui-ci sera plus représentatif lorsque le contrôle périodique de bon fonctionnement aura été renouvelé sur l'ensemble du territoire, notamment, sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays de Pallua.

Sur la partie du territoire « historique » de la communauté de communes Vie et Boulogne, on remarque deux tendances :

- Certaines communes comme Aizenay et Bellevigny voient leur taux de conformité baisser, cela est probablement dû à un reclassement des installations dites « classe 3 » en « non conforme » : vétusté de certaines installations, installations non accessibles lors du contrôle (épandage ou épandage avec un rejet), systèmes de traitement non homologués (micro-stations sans agrément, filtres à sable horizontal)

- D'autres communes, au contraire, ont un taux de conformité meilleur comme Beaufou et La Genétouze. Cela peut être dû à un « rajeunissement » du parc et à l'intégration dans le contrôle périodique d'installations « neuves » de plus de 10 ans.

Estimation du nombre d'installations à contrôler par an

ANNEES	NOMBRE D'INSTALLATIONS	COMMUNES
2017	329 réalisés	Le Poiré sur Vie
2018	699 réalisés	Le Poiré sur Vie – La Genétouze – St Denis la Chevasse - Bellevigny
2019	580 réalisés	Bellevigny – Aizenay – ANC > 10 ans
2020	329	Beaufou – Les Lucs sur Boulogne – ANC > 10 ans
2021	349 + 46 refus + 4 ANC+20 EH	Les Lucs sur Boulogne – +20 EH – Refus – ANC > 10 ans
2022	116	ANC > 10 ans
2023	283 + 97 = 380	CBF 2013 - CBE > 10 ans
2024	291 + 105 + 63 = 459	CBF 2014 – CBE > 10 ans – VENTE > 10 ans
2025	102 + 76 + 77 = 255	CBF 2015 – CBE > 10 ans – VENTE > 10 ans
2026	459 + 127 + 79 = 665	CBF 2016 – CBE > 10 ans – VENTE > 10 ans

Les installations de plus de 20 Equivalents Habitants

Depuis la parution de l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié le 23 septembre 2017, le SPANC est compétent pour la réalisation des contrôles des installations comprises entre 21 et 199 E.H.

Les propriétaires, en plus du contrôle périodique de bon fonctionnement, doivent mettre à disposition du SPANC un cahier de vie attestant de l'entretien régulier.

Les propriétaires avaient jusqu'au 31 décembre 2017 pour le fournir.

Un premier courrier d'information a été adressé en octobre 2017, accompagné d'un modèle de cahier de vie. Puis un rappel en 2018 et en 2019.

Sur les 8 installations recensées, 5 ont remis un cahier de vie complété et mis à jour avec les dernières opérations de maintenance et sont déclarées CONFORMES, au regard du bon entretien et du bon fonctionnement.

Néanmoins, pour établir une vraie conformité, un contrôle de terrain est nécessaire afin d'établir le bon dimensionnement par rapport à l'activité et à la capacité d'accueil ainsi que la vérification des ouvrages par rapport aux déclarations.

Certaines de ces installations devraient faire l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement en 2021.

Un tableau récapitulatif de ces installations est ajouté en annexe.

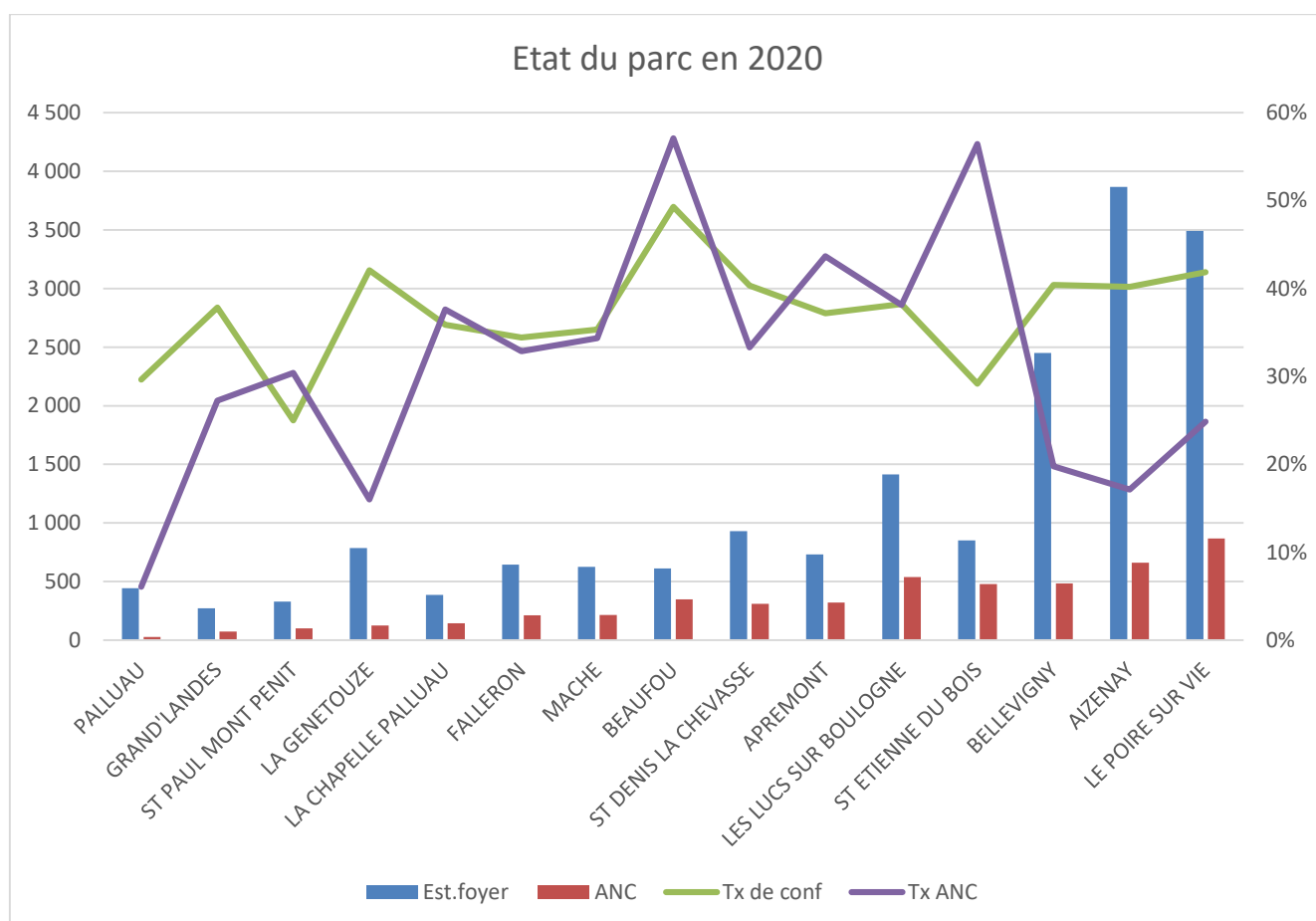
LE TAUX DE CONFORMITE

Globalement, le taux de conformité constaté est de 37%, les autres installations sont soit non conforme, non conforme avec une obligation de réhabilitation dans les 4 ans soit présentant une pollution avérée et nécessitant une réhabilitation immédiate.

Ce taux augmente, car il était de 30% auparavant: les contrôles de bon fonctionnement permettent d'insérer des installations neuves dans le bilan (elles n'avaient pas été diagnostiquées du fait de leur réalisation récente).

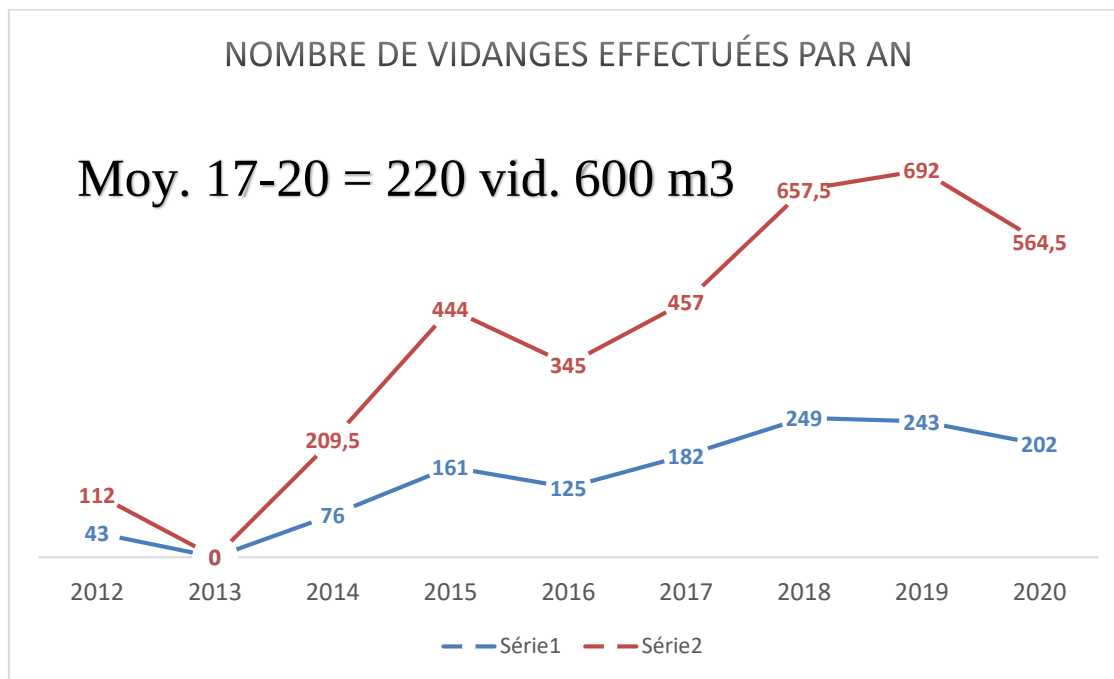
Sur le nombre d'installations NON CONFORMES, les installations assujetties à un délai de réhabilitation (4 ans) représentent 30%. Ce chiffre ne tient pas compte des contrôles de vente NON CONFORME assujetties à un délai de réhabilitation dans l'année.

COMMUNES	2020				
	Pop DGF	Est.foyer	ANC	Tx de conf	Tx ANC
PALLUAU	1 110	444	27	30%	6%
GRAND'LANDES	679	272	74	38%	27%
ST PAUL MONT PENIT	822	329	100	25%	30%
LA GENETOUE	1 968	787	126	42%	16%
LA CHAPELLE PALLUAU	964	386	145	36%	38%
FALLERON	1 613	645	212	34%	33%
MACHE	1 565	626	215	35%	34%
BEAUFU	1 528	611	349	49%	57%
ST DENIS LA CHEVASSE	2 326	930	310	40%	33%
APREMONT	1 832	733	320	37%	44%
LES LUCS SUR BOULOGNE	3 534	1 414	539	38%	38%
ST ETIENNE DU BOIS	2 126	850	480	29%	56%
BELLEVIGNY	6 124	2 450	485	40%	20%
AIZENAY	9 665	3 866	662	40%	17%
LE POIRE SUR VIE	8 726	3 490	867	42%	25%
TOTAL	44 582	17 833	4911	37%	28%



Le service de vidange

La communauté de communes Vie et Boulogne a pris cette compétence facultative en 2012. Les vidanges sont assurées par un prestataire, le traitement des boues est pris en charge par la station d'épuration de la Mairie du Poiré-sur-Vie.



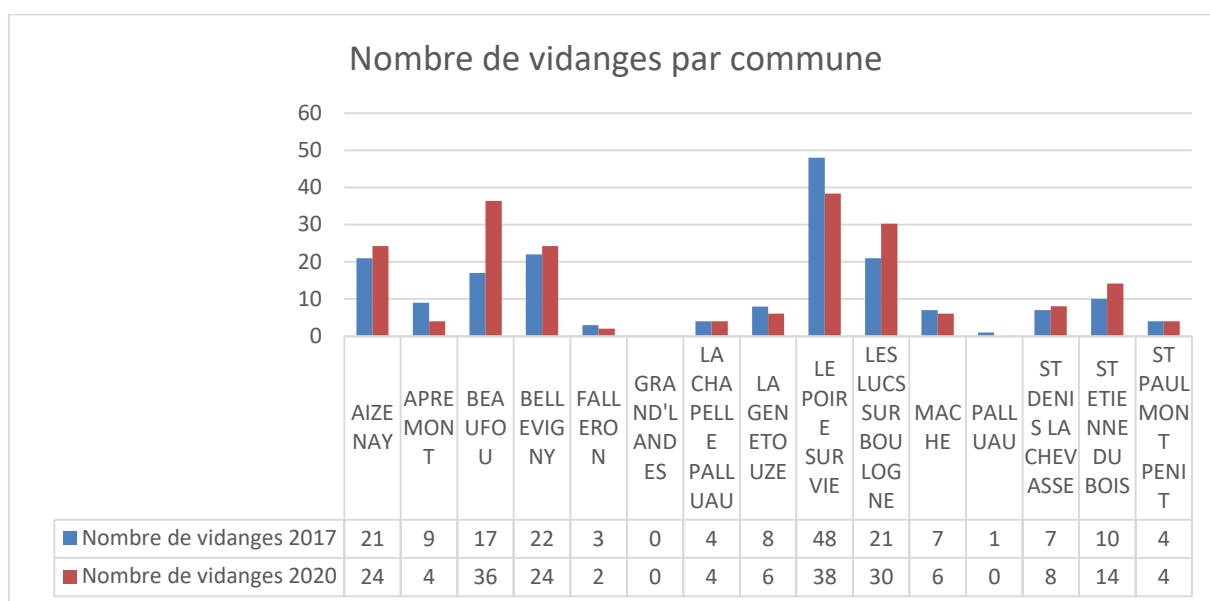
Un chiffre en baisse : dû à la période de confinement qui a engendré une interruption du service et un report des contrôles de bon fonctionnement en 2021.

La moyenne du volume de boues retirée par vidange est de 2,8 m3, il a tendance à augmenter du fait que les fosses septiques (1,5 à 2 m3) sont remplacées par des fosses toutes eaux (minimum 3m3).

Le montant moyen facturé à l'utilisateur est de 197,84 € : ce montant comprend un forfait d'intervention (déplacement + temps passé) et le coût de traitement des boues.

Les tarifs de l'ensemble des prestations d'entretien sont indiqués en annexe.

Comme pour les prestations de contrôle, ceux-ci sont également revus en fonction de la revalorisation des prestations facturées par le prestataire.



3. Les Indicateurs financiers

Les dépenses de fonctionnement 2020

Fonctionnement	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Prestations de service (prestations de contrôles et de vidanges)	91 000,00 €	83 777,55 €	97 000,00 €	61 904,25 €
Frais de reprographie, d'affranchissement (dépliant vidange),	600,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €
Annonces et insertions	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €
Frais de déplacement	250,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
Frais bancaires	100,00 €	37,25 €	100,00 €	57,50 €
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	16 800,00 €	12 966,70 €	16 800,00 € + 2 000 €	17 307,06 €
Remboursement de frais de traitement des matières de vidange à la mairie du Poiré	9 000,00 €	7 635,14 €	13 500,00 € - 2 000 €	10 069,05 €
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	3 300,00 €	3 255,28 €	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles (subvention d'équipement STEP Poiré-sur-Vie)	15 600,00 €	15 557,04 €	15 400,00 €	15 394,24 €
Annulation de titre	1 300,00 €	0,00 €	500,00 €	122,00 €
Autres (impayés redevance = créances irrécouvrables) – Frais bancaires	450,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 138,40 €
TOTAL	138 400,00 €	123 762,68 €	147 700,00 €	105 992,50 €
% réalisation		89%		71%

Les recettes de fonctionnement 2020

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Facturation du service obligatoire : contrôles ventes, neufs, périodiques	128 570,74 €	127 098,75 €	134 534,67 €	96 188,27 €

Résultat d'exploitation reporté	9 829,26 €	9 829,26 €	13 165,33 €	13 165,33 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement des annuités d'emprunt de l'équipement de traitement des boues				
TOTAL	138 400,00 €	136 928,01 €	147 700,00 €	109 353,60 €
% réalisation		99%		74%

Une décision modificative de 2 000 € a été nécessaire afin de prendre en charge la totalité des frais liés aux charges de personnel, les crédits étant insuffisants.

Le résultat d'exploitation réalisé en 2020, et reporté sur l'année 2021, est de **3 361,08 €**.

Somme qui correspond au montant de la subvention exceptionnelle qui n'a pas été totalement consommée.

Les dépenses/recettes d'investissement 2020

Le montant réalisé durant l'exercice 2020 est de **12 750,00 € sur les 55 250,00 € votés, soit le soutien de 3 dossiers sur les 13 prévus.**

Le restant de 42 500 € est reporté sur l'année 2021.

Il s'agit de la perception et du reversement de subventions VENDEE EAU qui a été accordée à usagers ayant remis aux normes leur installation d'assainissement, située dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable.

En 2021, les dépenses liées aux frais de personnel seront prises en charge par le budget SPANC à hauteur de 5%, les charges remboursant les frais pris en charge par les services généraux sont répercutés à hauteur de 50%.

Le budget est donc en déficit réel de 13 800 € (reste de subvention consommée + 50% des frais de fonctionnement).

Une étude est menée pour modifier la fréquence de contrôle et les tarifs, de manière à assurer l'équilibre du budget, en tenant compte des charges réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement – Prévisionnel 2021

Fonctionnement	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Prestations de service (prestations de contrôles et de vidanges, traitement des boues)	97 000,00 €	61 904,25 €	76 300,00 €
Frais de reprographie, d'affranchissement (dépliant vidange),	600,00 €	0,00 €	1 200,00 €
Annonces et insertions	2 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €
Frais de déplacement	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Frais bancaires	100,00 €	57,50 €	100,00 €
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	16 800,00 € + 2 000 €	17 307,06 €	3 200,00 €
Remboursement de frais Mairie du Poiré, à la collectivité de rattachement	13 500,00 € - 2 000 €	10 069,05 €	12 200,00 €
Charges exceptionnelles (subvention d'équipement STEP Poiré-sur-Vie)	15 400,00 €	15 394,24 €	14 800,00 €
Annulation de titre	500,00 €	122,00 €	500,00 €
Autres (impayés redevance = créances)	1 200,00 €	1 138,40 €	1 500,00 €

irrécouvrables)			
TOTAL	147 700,00 €	105 992,50 €	113 400,00 €
% réalisation		71%	

Les recettes de fonctionnement

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Facturation du service obligatoire : contrôles ventes, neufs, périodiques	134 534,67 €	96 188,27€	110 038,92 €
Résultat d'exploitation reporté	13 165,33 €	13 165,33 €	3 361,08 €
TOTAL	147 700,00 €	109 353,60 €	113 400,00 €
% réalisation		74%	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TARIFS 2020

I - ECREMAGE DES FOSSES (Vidange superficielle à 50 % maximum de la fosse, sur la partie supérieure de l'ANC)			
Situation par rapport à l'espace public accessible		> 20 mètres	
		jusqu'à 20 mètres	et < 40 mètres > 40 mètres
Redevance Ecrémage		74,50 €	84,98 € 95,00 €
II - VIDANGES PROGRAMMEES DES ANC			
Situation par rapport à l'espace public accessible		> 20 mètres	
		jusqu'à 20 mètres	et < 40 mètres > 40 mètres
Vidange fosse jusqu'à 4 m³		106,00 €	116,00 € 126,00 €
Vidange fosse de plus de 4 m3 jusqu'à 8 m³		126,00 €	136,00 € 146,00 €
Vidange fosse de plus de 8 m³		146,00 €	156,00 € 166,00 €
III - NETTOYAGE DES BACS A GRAISSE			
Situation par rapport à l'espace public accessible		> 20 mètres	
		jusqu'à 20 mètres	et < 40 mètres > 40 mètres
Nettoyage bac à graisse		27,00 €	32,00 € 37,00 €
IV- CURAGE ET/OU NETTOYAGE SOUS PRESSION DES CANALISATIONS			
Situation par rapport à l'espace public accessible		> 20 mètres	
		jusqu'à 20 mètres	et < 40 mètres > 40 mètres
Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations		37,00 €	42,00 € 47,00 €
V - COÛT DE TRAITEMENT			
Prix unique au m³ traité		31,50 €	
VI - INTERVENTION D'URGENCE (intervention non programmée sous un jour ouvré)			
Intervention en semaine	Majoration de 10 % par rapport aux tarifs indiqués		
VII - CONTROLES			
Contrôle de bonne réalisation des ANC neufs ou réhabilités		116,50 €	
Contre visite		53,00 €	
Contrôle de conformité dans le cadre de la vente d'un bien immobilier		127,00 €	
Contrôle de conception		60,00 €	
Contrôle périodiques		64,00 €	
Contrôle périodiques installation > 20 EH		196,00 €	